

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'INSCRIPTION AUX 35^e ASSISES NATIONALES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tarifcation

Le tarif préférentiel « early bird » s'applique à toute nouvelle inscription reçue avant le 30 septembre 2024.

Le tarif standard s'applique à toute nouvelle inscription reçue à partir du 1^{er} octobre 2024.

Le prix des ateliers de formation, correspondant aux coûts pédagogiques (animation de la formation et supports pédagogiques) et aux frais annexes, est inclus dans le prix d'inscription aux 35^e Assises nationales de la CNCC et ne peut être dissocié.

A noter que dans le cadre des Assises, les ateliers de formation ne bénéficient pas de financement par des fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Inscription

Les ateliers des 35^{èmes} Assises sont organisés en partenariat avec le département formation de CNCC Services (ci-après « CNCC Formation »).

La demande d'inscription aux conférences plénières et aux ateliers de formation est obligatoire dès l'inscription aux Assises pour pouvoir y assister. Le choix des ateliers ne sera pas modifiable.

En validant votre inscription aux ateliers de formation, vous confirmez avoir pris

connaissance du public concerné, des prérequis, et du programme des ateliers sélectionnés, et vous acceptez le règlement intérieur applicable aux participants ci-après : <https://formation.cncc.fr/reglement>.

Spécificités des inscriptions aux ateliers de formation

Toute inscription est subordonnée à la création préalable par le cabinet de rattachement (ci-après « Client ») et le Participant d'un compte sur la plateforme de formation intégrée Jinius <https://espaces.jinius.fr> (ci-après « Espace Jinius »).

Il incombe au Client et au Participant de s'assurer qu'ils disposent d'une configuration logicielle et matérielle compatible avec l'ensemble des services offerts par CNCC FORMATION et correspondant aux caractéristiques communiquées sur l'Espace Jinius.

Il appartient au Client et au Participant de s'assurer qu'ils disposent d'une protection adéquate contre toute forme d'intrusion liée à l'utilisation d'Internet, et tout particulièrement contre les virus informatiques. CNCC FORMATION ne saurait être responsable des incidents liés à l'utilisation de l'Espace Jinius et/ou de tout service auquel CNCC FORMATION donne accès pour les besoins des Formations.

En cas de difficulté, une hotline est mise à disposition. Elle peut être contactée par téléphone au 01.59.03.12.61, et par courriel à l'adresse : assistance@jinius.fr.

Modification & annulation

Le participant peut annuler son inscription uniquement en cas de force majeure.

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par écrit au Secrétariat des Assises à l'adresse e-mail inscription-cncc@europa-organisation.com, et motivée par un justificatif.

Les remboursements éventuels se feront après les Assises Nationales des Commissaires aux Comptes 2024 et aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée après le 6 décembre 2024.

Les changements de nom ne sont pas acceptés mais considérés comme des nouvelles inscriptions pour lesquelles un règlement sera demandé. Des frais de dossier d'un montant de 40 € TTC par inscription seront facturés pour toute modification d'inscription ou de réservation.

La CNCC et CNCC Formation se réservent le droit, avant la date prévue des Assises nationales :

- d'annuler la tenue d'un atelier. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés et le Participant pourra choisir un autre atelier en remplacement ;
- de modifier le programme des conférences plénières et des ateliers si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés.

Droit de rétractation

a) Le Client professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par l'article L 221-3 du Code de la Consommation.

b) Lorsque le Client est un consommateur au sens de l'article préliminaire de la partie Législative du Code de la Consommation, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, il dispose, conformément aux dispositions de

l'article L 121-21 du Code de la Consommation, et sauf dans le cas expressément prévu ci-dessous, d'un délai de (14) jours à compter de sa confirmation d'inscription pour se rétracter, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Si le délai de 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client devra transmettre à l'Organisateur dans le délai imparti le bordereau de rétractation ci-après par email à l'adresse suivante : inscription-cncc@europa-organisation.com

Le délai de rétractation prévu ci-dessus n'est pas applicable si le Client a déjà participé à l'Événement avant l'expiration du délai de rétractation ou s'il a volontairement et par écrit renoncé à l'exercice de son droit de rétractation lors de son inscription.

En cas d'exercice conforme du droit de rétractation, l'Organisateur remboursera les sommes réglées lors de la commande, ce par tout moyen et dans un délai ne pouvant excéder 14 jours à compter de la date d'exercice du droit de rétractation.

Déroulement des ateliers de formation

Les ateliers de formation sont réalisés conformément à un programme pédagogique détaillé publié sur le site des 35èmes Assises. En fonction d'objectifs déterminés, il précise :

- le public-cible,
- les objectifs professionnels,
- les questions traitées lors de la formation,
- les bénéfices attendus pour les Participants,
- le niveau de connaissance préalable requis des Participants pour suivre la formation,

- les moyens pédagogiques mis en œuvre,
- les moyens permettant d'apprécier l'acquisition des connaissances à l'issue de la formation.

Le Participant reçoit par e-mail de la CNCC avant le début des Assises le récapitulatif de ses choix d'ateliers, valant convocation, et précisant le lieu, la date et les horaires des conférences et des ateliers de formation.

Le Participant reçoit dans son Espace Entreprise Jinius, une convention de formation professionnelle dès enregistrement dans les ateliers choisis. Cette convention doit être téléversée signée depuis l'Espace Entreprise Jinius avant l'ouverture des 35^e Assises nationales.

Chaque participant recevra par mail son badge d'accès aux 35^{ème} Assises nationales, et devra préalablement l'imprimer ou le télécharger sur son téléphone. Ce badge servira de dispositif pour l'émargement de présence.

Il conviendra, pour les ateliers de badger à chaque entrée et sortie des salles de formation.

CNCC FORMATION se réserve le droit d'exclure, et ce à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement des ateliers et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de CNCC FORMATION applicable aux Participants.

L'acquisition des connaissances sera évaluée à l'issue de chaque atelier de formation, par le moyen d'un test de validation des connaissances en ligne depuis l'Espace Participant Jinius portant sur l'ensemble de la formation (ci-après dénommé le « Test de Validation des Connaissances »).

Il sera demandé à chacun des Participants à l'issue de chaque atelier de formation de remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité du support pédagogique et de l'animation. Ce

questionnaire fait l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Pour chaque atelier de formation, une attestation de formation est mise à disposition du Participant dans l'Espace Participant Jinius sous réserve que le Participant ait :

- suivi l'intégralité de l'atelier de formation. Le Participant devra badger à l'entrée et à la sortie en salle. En cas d'absence de badgeage ou en cas de suivi partiel, le participant sera considéré comme absent.
- réalisé le Test de Validation des Connaissances. A défaut d'avoir effectué le test de validation des connaissances dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la date de l'atelier, l'attestation de formation fera apparaître que le Participant ne l'a pas réalisé.

Pour toute réclamation, le Client peut adresser un mail au plus tard 8 jours ouvrés à l'issue des ateliers de formation dispensés à cncservices.formation@cncc.fr. CNCC Formation s'engage à faire un retour sous huit jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Le délai de réponse peut toutefois être allongé en période estivale ou en période de fêtes de fin d'année.

Propriété intellectuelle des supports pédagogiques

Les droits de propriété intellectuelle grevant les supports numériques mis à disposition des Participants dans le cadre des ateliers de formation sont la propriété exclusive de CNCC FORMATION. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, cession ou transmission des supports par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable écrit de CNCC FORMATION

sont interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

Accès aux supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont consultables ou téléchargeables par les Participants depuis l'Espace Participant Jinius sous réserve d'avoir assisté à l'atelier et d'avoir complété le questionnaire d'appréciation mentionné. Il reste disponible dans l'Espace Participant Jinius pendant 375 jours suivant la date de tenue de l'atelier.

Déroulement des conférences plénières

Trois sessions de conférences plénières seront organisées durant les 35^e Assises, pour lesquelles l'inscription préalable via le formulaire d'inscription est recommandée.

La participation à ces conférences donnera lieu à l'établissement par la CNCC d'une attestation de présence, à faire valoir – pour les professionnels – dans les heures de colloques-conférences de leur obligation de formation.

Cette attestation sera adressée par e-mail dans les jours suivant les Assises.

A noter que l'émargement ne sera requis qu'à l'entrée de la salle de conférence.

Conditions de paiement

CNCC Services a mandaté la Société Europa Organisation pour l'organisation des Assises Nationales des Commissaires aux Comptes 2024 et la perception des droits d'inscription aux réunions générales.

Le règlement des droits peut s'effectuer en Euros UNIQUEMENT et comme suit :

- Par carte VISA/MASTERCARD/AMERICAN EXPRESS (les autres cartes ne sont pas acceptées).
- Par virement bancaire à l'ordre de EUROPA ORGANISATION

Titulaire du compte :

EUROPA ORGANISATION – BNP PARIBAS – SUD-OUEST ENTREPRISES, 8 chemin de la Terrasse, Bât E, 31500 TOULOUSE - France

RIB :

Code Banque 30004

Code Guichet 02497

N° compte 00011447734

Clé RIB 77

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0114 4773 477

Swift Code (BIC) : BNPAFRPPXXX

N'oubliez pas de mentionner sur l'avis à votre banque, le nom du congrès ainsi que la référence d'inscription du Participant (personne individuelle) pour lequel le virement est effectué (frais bancaires à la charge du donneur d'ordre). Cette référence unique est indiquée sur la facture proforma.

Conditions générales

Assurance et responsabilité

CNCC Services et Europa Organisation ne peuvent pas être tenus pour responsables de l'interruption ou de l'annulation des Assises survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économiques ou de santé publique, ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure). En cas d'annulation, les conditions d'annulation des Assises s'appliqueront. L'inscription aux Assises implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation.

Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation) avant de partir. Les Assises et Europa Organisation en tant qu'organisateur ne portent aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par ou pour les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite du congrès ni pendant aucun des événements organisés autour du congrès.

Protection des données à caractère personnel

La collecte et les traitements des données à caractère personnel sont effectués conformément à la politique de CNCC FORMATION et de la CNCC accessible à la page suivante : <https://www.cncc.fr/politique-de-protection-des-donnees.html>

VISA

Une lettre d'invitation personnalisée à des fins de demande de visa peut être envoyée aux participants ayant une inscription confirmée et entièrement payée.

La lettre est destinée à aider les participants à obtenir le financement de leur voyage ou à obtenir un visa, mais n'implique en aucune manière une quelconque aide ou participation financière de la part des organisateurs.

En cas de refus d'une demande de visa, l'intégralité des frais d'inscription pourra être remboursée par les organisateurs à réception d'un document officiel de l'ambassade ayant refusé le visa.

Nous vous invitons par ailleurs à vérifier auprès des services des Consulats ou Ambassades de France
<https://www.diplomatie.gouv.fr/en/coming-to->

[france](#) quels types de documents sont nécessaires pour demander votre visa car cela peut varier d'un pays à l'autre.

Nous vous rappelons que la demande de visa peut prendre du temps et que vous devez initier votre demande suffisamment en amont du congrès.

Loi applicable et attribution de juridiction

La loi applicable aux CGV est la loi française.

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différend résultant des présentes, il est fait expressément attribution de juridiction près les Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.